

Concours « Gagne tes billets pour St-Tite » Festival Western de St-Tite

1. Toute personne est admise à participer au concours à l'exception des employés, des membres du conseil d'administration et du comité de direction du Festival Western de St-Tite ainsi que les personnes avec qui ils sont domiciliés en lieu et place de famille immédiate.
2. Les participants auront la chance de gagner une paire de billets pour la Finale Coupe Canada Wrangler 2022..
 - 2.1 Le prix doit être accepté tel quel, il est incessible et ne peut être échangé contre de l'argent. Il ne peut être vendu.

Si la personne gagnante est âgée de moins de 18 ans, celle-ci devra être obligatoirement accompagnée d'un adulte.
3. Comment participer :
 - En remplissant le formulaire de participant sur le site internet du Festival au www.festivalwestern.com dans l'onglet Concours Gagne tes billets pour St-Tite.
 - En remplissant le formulaire de participation directement sur le site de l'événement avant le lundi 16h, suivant l'achat de la revue.
4. Aucune responsabilité n'est engagée par le Festival Western de St-Tite pour la participation au tirage si le formulaire de participation n'est pas rempli avant la date et l'heure précisées. Les participants doivent prendre toutes les précautions à cet égard.
5. Le Festival Western de St-Tite communiquera par téléphone avec les personnes gagnantes dans les jours suivants le tirage.
6. Pour réclamer leur prix, les gagnants recevront par la poste, ou par courrier électronique les billets gagner.
7. Les prix attribués dans le cadre de ce concours ne sont ni monnayables, ni échangeables, ni transférables, et doivent être acceptés tels que décernés.
8. Toutes les personnes gagnantes et leur invité(e) dégagent de toute responsabilité les organisateurs du concours et les commanditaires (franchisés, sociétés mères, sociétés affiliées, leurs employés, agents et représentants) de tout dommage de quelque nature que ce soit qu'elles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix. Afin d'être déclarée gagnante, la personne sélectionnée pour le prix s'engage à signer un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité.

9. En participant à ce concours, les personnes sélectionnées autorisent les organisateurs et leurs représentants à utiliser, si requis, leur nom, photographie, image, déclarations relatives au prix, lieu de résidence et (ou) voix à des fins publicitaires ou promotionnelles, et ce, sans rémunération.
10. Toute personne gagnante âgée de moins de 18 ans devra obligatoirement être accompagnée d'un adulte (18 ans et plus) pour bénéficier de son prix.
11. Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.